

edenn

LA FEUILLE DE L'ERDRE

N°13

Lettre d'information de l'EDENN • JANVIER 2016

P.4 DOSSIER

**ERDRE NAVIGABLE :
UN MILIEU A PROTEGER ET A PARTAGER**



P.2 ACTUALITÉS

Nouveau site à découvrir



P.3 INFOS PRATIQUES

Vers un sol équilibré...



P.6 ZOOM

Actions dans le monde agricole



Ensemble, malgré tout, cultivons l'avenir

*Au terme d'une année 2015 éprouvante, je souhaite malgré tout vous présenter mes meilleurs voeux pour vous et vos proches. Je pense à celles et ceux qui ont été touchés, à Paris, Beyrouth, Tunis, Ankara, et partout dans le monde, par la violence et l'injustice. **Oui malgré tout**, nous devons continuer à œuvrer **ensemble** pour améliorer la vie quotidienne de toutes et tous, et en particulier des personnes les plus fragiles.*

*La COP21 nous a montré que « sauver le climat », au-delà du slogan, c'est œuvrer pour la paix dans la monde. Vaste programme ! Commençons donc par ce qui dépend de nous : notre environnement immédiat, notre bassin versant de l'Erdre, la qualité de ses eaux, de sa biodiversité ; réunissons les conditions pour y vivre bien ensemble. Malgré un contexte budgétaire contraint, malgré nos besoins et nos usages parfois contradictoires, **nous pouvons faire mieux avec moins si nous travaillons ensemble dans l'intérêt général**, dans le respect de nos différences.*

Je pense par exemple aux agriculteurs qui de plus en plus, prennent conscience du danger des pesticides pour la santé de tous, et changent leurs pratiques ; leur témoignage est édifiant : non seulement ils vivent mieux, mais ils contribuent à améliorer la qualité de l'eau, de l'air, de l'alimentation qu'ils produisent ! Les expérimentations menées par l'EDENN ont permis d'ouvrir des perspectives positives pour l'ensemble des agriculteurs.

Je pense aussi aux bénévoles qui se mobilisent pour ramasser et trier les déchets, pour nettoyer les berges ; aux riverains qui se battent pour faire respecter le libre accès aux chemins côtiers ; aux associations qui fédèrent toutes ces belles énergies. L'EDENN est à leurs côtés pour sensibiliser tous les publics à l'urgence de préserver notre environnement de vie : il est infiniment moins cher pour la collectivité, et plus satisfaisant, de prévenir plutôt que guérir. Ensemble, malgré tout, cultivons l'avenir.

Catherine Bassani-Pillot, Présidente

NOUVEAU SITE À DÉCOUVRIR

Le site Internet de l'EDENN a fait peau neuve ! A découvrir : un nouveau design, un nouveau rubriquage et bien sûr toujours plus d'informations sur le **bassin versant de l'Erdre** et la diversité des actions mises en place ou coordonnées par le syndicat pour améliorer la qualité des eaux, la biodiversité et la concertation des usages.

Edenn.fr, c'est aussi une mine d'informations sur la **faune** et la **flore** de l'Erdre et de son **bassin versant**, sur les règles de **navigation**, le **jardinage au naturel**, et bien sûr des **informations pratiques** sur les horaires d'éclusage ou les règles de stationnement dans les ports.

Egalement disponibles : la réglementation liée à la **navigation** sur l'Erdre, les analyses portant sur la **qualité de l'eau** régulièrement réalisées par l'EDENN ou encore les différents textes de loi et chartes encadrant les **actions** du syndicat. Une petite visite s'impose enfin à la rubrique « Galerie » pour admirer les clichés d'une **Erdre** dans tous ses états. Bonne navigation sur www.edenn.fr.



Espèces exotiques envahissantes

Vous avez certainement déjà entendu parler de la jussie ? Cette plante aquatique, qui prolifère sur le bassin versant de l'Erdre, est ce que l'on appelle une espèce exotique envahissante. Pour mieux informer le grand public sur ces espèces et sensibiliser sur les impacts de leur prolifération sur la biodiversité et les activités humaines, l'EDENN met gratuitement à disposition des partenaires et des personnes intéressées, l'exposition « Espèces Exotiques Envahissantes ».

Cet outil pédagogique et informatif, conçu au départ par la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, dresse d'abord un état des lieux des principales espèces considérées comme envahissantes. C'est le cas des plantes comme les lentilles d'eau, l'azolla fausse-fougère, les jussies et le myriophylle du Brésil très présentes sur le bassin versant de l'Erdre, mais aussi de certains animaux comme les grenouilles-taureaux ou encore les ragondins. Toutes ces espèces ont été introduites par l'homme au gré de ses déplacements, et le phénomène s'est fortement accéléré ces cinquante dernières années, en parallèle du développement

des échanges internationaux.

Au-delà du constat, « *Espèces Exotiques Envahissantes* » entend aussi sensibiliser aux conséquences de la prolifération de ces espèces aujourd'hui considérées à l'échelle mondiale comme la 2^{ème} cause de perte de la biodiversité. Elle présente dans le détail les modes de gestion de certaines de ces espèces et notamment ceux des jussies, qu'on trouve en abondance sur l'Erdre et ses marais entre Sucé-sur-Erdre et Nort-sur-Erdre, et dans les étangs de Vioreau et de la Provostière. A noter que l'EDENN, en partenariat avec le Conseil départemental, la Ville de Joué-sur-Erdre et les associations locales, organise régulièrement des chantiers bénévoles d'arrachage de jussie. C'est également le cas de la Communauté de communes Erdre et Gesvres sur son territoire.

Pour en savoir plus sur le contenu de cette exposition (11 panneaux), vous pouvez la télécharger sur le site de l'EDENN : www.edenn.fr, rubrique Biodiversité.

UN SOL ÉQUILIBRÉ POUR DES PLANTES EN BONNE SANTÉ

A l'image de la santé des hommes qui dépend en partie de la qualité de son alimentation, la santé des plantes est intimement liée à l'état de l'environnement où elles puisent de quoi se nourrir, en l'occurrence le sol. Un sol équilibré et de qualité, c'est donc la condition *sine qua non* pour obtenir des plantes belles et fortes, capables de lutter contre les agressions climatiques, les maladies et les ravageurs. Un jardinier averti se doit donc de prendre soin de son sol autant que de ses plantes.

Mais pour prendre soin de son sol et l'équilibrer si besoin, encore faut-il bien le connaître... Grâce au test du bocal (cf. illustration ci-contre), votre terrain de jardinage n'aura plus aucun secret pour vous ! En fonction des résultats de ce test très simple à réaliser, vous saurez d'abord quels types de plantes s'épanouiront le mieux dans le sol de votre jardin : s'il est plutôt sableux, à vous les azalées, camélias et autres hortensias ! S'il est argileux, préférez les cerisiers, les pommiers ou encore les orchidées et les géraniums.

Bichonner les colocataires de vos plantes.

Quelque que soit votre type de sol, afin de lui permettre de s'équilibrer au maximum, il vous faut avant tout mettre en œuvre une gestion respectueuse de la biodiversité. Règle numéro 1 : éviter tout traitement phytosanitaire pouvant nuire aux colocataires de vos plantes, en l'occurrence l'ensemble des organismes qui cohabitent dans le sol avec elles. Ces organismes (faune comme flore) jouent en effet un rôle

prépondérant dans l'équilibre du sol. Bactéries, champignons, algues et autres protozoaires agissent comme engrais fertilisant, dissolvent les phosphates enfermés dans le sol, permettent la fixation de l'azote et participent à la transformation en humus des résidus de récolte.

Nos amis, les vers de terre...

Autre organisme indispensable à la bonne santé d'un sol : le ver de terre. Ou plutôt les vers de terre puisqu'on estime que 7 à 8 espèces cohabitent dans un même milieu. Et chacune a des missions bien précises. Les épigés, qui vivent en surface, participent activement au fractionnement de la matière organique facilitant ainsi son absorption par les plantes. Les anéciques, eux, sont capables de creuser des galeries qui entretiennent la porosité du milieu. Quant aux endogés, ils permettent la création d'une structure grumeleuse, qui à son tour joue un rôle sur la rétention et l'infiltration de l'eau dans le sol. La présence en nombre de « ces premiers laboureurs du sol », comme les surnommaient Darwin, est donc à encourager.

Comment ? Tout d'abord en évitant de retourner la terre en profondeur. A vous donc, la bio fourche, la grelinette et le croc griffe. Ces outils permettent de décompacter la terre, sans blesser les vers. Nos amis les lombrics vous remercieront en retour par un sol plus fertile !

Pour en savoir plus : Une exposition sur le sujet, « Un sol en bonne santé pour des plantes en bonne santé », est disponible gratuitement auprès d'EDENN. Plus d'informations www.edenn.fr

Le test du bocal

Les accessoires

- un agitateur
- une ou deux tasses de sol sec
- un bocal en verre transparent d'environ 1 litre

Étape 1

Verser le sol sec dans le bocal

Ajouter de l'eau jusqu'à ce que le bocal soit presque plein

Étape 2

Agiter rigoureusement le mélange pendant quelques minutes

Laisser reposer pendant au moins 24h

Étape 3

Le mélange se stratifie en plusieurs couches

sol sableux

- 70% et plus de sable
- de 0 à 30% de limon
- de 0 à 15% d'argile

sol argileux

- de 0 à 20% et plus de sable
- 80% et plus de limon
- de 0 à 15% d'argile

sol limoneux

- de 0 à 40% et plus de sable
- de 0 à 45% de limon
- de 25% et plus d'argile

sol équilibré

- de 40 à 60% et plus de sable
- de 30 à 50% de limon
- de 15 à 25% d'argile



LES P'TITS TRUCS DU JARDINIER !

Même si vous protégez votre sol et ses multiples habitants, vous ne pourrez pas vous dispenser de nourrir vous-mêmes la terre de votre jardin, ceci afin de pallier la quasi-absence d'arrivée de matières organiques résultant des systèmes agricoles conventionnels. Pour enrichir la terre en matières organiques, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- l'apport de compost ;
- l'apport de terreau horticole ;
- l'apport d'engrais organique ;
- l'apport de fumier ;
- l'apport de calcium.

N'hésitez pas à prendre conseil dans les jardinerie signataires de la charte « Jardinez au naturel, ça coule de source ».



1 à 3 kg

de compost/m²/an, c'est l'apport moyen pour la plupart des végétaux.



6 mois

délais de fabrication d'un compost utilisable.



ERDRE NAVIGABLE : UN MILIEU A PROTEGER ET A PARTAGER



« Sur l'Erdre, les plaisanciers et autres professionnels se doivent eux aussi de respecter les règles qui s'appliquent tout particulièrement à la navigation. »

Rivière navigable de Nantes à Nort-sur-Erdre, l'Erdre est très fréquentée, notamment au travers de la pratique de diverses activités nautiques légères. Tout au long de l'année se côtoient sur l'eau des péniches, des bateaux à moteur, des voiliers, des canoës et aussi des Stand Up Paddle... Autant d'usages qui nécessitent le respect d'un certain nombre de règles de navigation, dont l'objectif est tout autant la sécurité de tous et toutes, que la protection du milieu et des ouvrages.

Sur la route, les automobilistes circulent selon les règles du Code de la route. Sur l'Erdre, les plaisanciers et autres professionnels se doivent eux aussi de respecter les règles qui s'appliquent tout particulièrement à la navigation. Celles-ci sont regroupées au sein de deux documents de référence : le RGP pour Règlement Général de Police, qui fixe les règles générales applicables à l'ensemble des voies d'eau intérieures françaises et le RPP pour Règlement Particulier de Police de la navigation sur l'Erdre navigable, qui établit lui les règles de navigation spécifiques à l'Erdre (zones dédiées à la pratique des

sports nautiques, passage des écluses, règles de stationnement, etc.). Ces deux textes ont récemment fait l'objet de modifications portant notamment sur les règles de priorités, l'interdiction de baignade, mais aussi les limitations de vitesse.

« Ces limitations de vitesse ont pour objectif premier la sécurité des usagers de l'Erdre navigable »

On lève le pied !

En termes de vitesse, le nouveau RPP, entré en vigueur à l'automne 2014, réaffirme d'abord que l'Erdre est navigable de Nantes à Nort-sur-Erdre et que la navigation moteur n'est plus autorisée au-dessus du Pont Saint-Georges (Nort-sur-Erdre). Il fixe les limitations de vitesses suivantes pour les bateaux à propulsion mécanique naviguant dans le chenal :

- **15 km/h** : entre la Poupinière (Nort-sur-Erdre) et le port de Sucé-sur-Erdre, entre le port de Sucé-sur-Erdre et la Gandonnière et entre la Poterie et la Desnerie,

- **8 km/h** : entre les Mares Noires et la Poupinière (Nort-sur-Erdre), entre la Gandonnière et la Poterie et entre la Desnerie et le pont de la Motte Rouge ;

- **6 km/h** : entre le Pont Saint-Georges et les Mares Noires (Nort-sur-Erdre), sur le bras d'accès au port de la rivière de Petit Mars, dans la traversée du port de Sucé-sur-Erdre et entre le pont de la Motte Rouge et l'écluse Saint-Félix. 6 km/h c'est aussi la vitesse maximale autorisée en dehors du chenal.

Evidemment, ces limitations de vitesse ont pour objectif premier la sécurité des usagers de l'Erdre navigable, du navigateur confirmé aux enfants qui pour la première fois tiennent la barre d'une embarcation. Moins de vitesse, c'est aussi moins de bruit pour les autres usagers de l'Erdre, riverains, promeneurs, mais aussi petits et grands animaux car le bruit est un facteur de perturbation de la faune, attrait majeur de l'Erdre. Moins de vitesse, c'est enfin moins de remous et moins de vagues, et par conséquent moins de dommages causés aux ouvrages, aux berges et aux sentiers piétonniers.

3 QUESTIONS À...

Françoise Haméon, vice-présidente du Conseil départemental de Loire-Atlantique

“ **Le Conseil départemental est propriétaire et gestionnaire de l'Erdre navigable, quels sont les grands dossiers actuellement pilotés par le département ?**

Dans une démarche à la fois environnementale et touristique, le Département a tout particulièrement travaillé cette année sur deux études. La première concerne la continuité écologique de l'Erdre, dont le bassin versant joue un rôle important dans le cycle de reproduction des poissons migrateurs comme l'anguille. Pour permettre aux poissons de franchir l'ouvrage de Saint-Félix, la passe à civelles a bénéficié de travaux de réhabilitation. Ces aménagements donnent déjà de bons résultats ! D'autres aménagements de l'écluse Saint-Félix sont encore à l'étude.

La seconde étude, lancée en 2014, en concertation avec les gestionnaires, porte sur le diagnostic environnemental des ports de l'Erdre. Objectif : mesurer l'impact du carénage sur la qualité de l'eau et proposer, via un plan personnalisé, des actions à mettre en œuvre pour la gestion des déchets, des produits dangereux et des eaux usées ou encore l'optimisation des choix énergétiques. Dans la continuité de cette étude, le Département mènera aussi en 2016 une étude de faisabilité d'une aire de carénage.

Comment cette compétence de gestion se traduit-elle au quotidien ?

En tant que propriétaire, le Département est

présent au quotidien sur les voies navigables. Les agents y interviennent régulièrement pour enlever des embâcles qui gênent la navigation ou l'écoulement des eaux. Ils mènent ponctuellement des opérations de dragage et d'arrachage de plantes envahissantes. Ils entretiennent aussi le balisage, les panneaux et les bouées de mouillage et réalisent les travaux de première maintenance sur les ouvrages du centre d'intervention de Saint-Félix : tunnel, écluses, barrage. Les actions sont également quotidiennes au niveau de l'écluse Saint-Félix : passage de bateaux par l'écluse et manœuvre des vannes de régulation des débits d'eau.



Quels sont les principaux enjeux liés à cette question ?

Ces actions, quotidiennes ou de long terme, ont pour principal objectif de maintenir un bon équilibre entre les enjeux de navigabilité, d'environnement et les différents usages de l'Erdre. Pour y parvenir au mieux, le Département fait le choix de travailler sur chaque dossier en concertation avec les acteurs de l'Erdre. Des acteurs nombreux dont il faut aussi au quotidien assurer la sécurité, notamment en période de crue et lors des manifestations nautiques et des fêtes comme *les Rendez-vous de l'Erdre*.

LES ALGUES BLEUES SOUS HAUTE SURVEILLANCE

Depuis 2013, l'EDENN veille au grain en ce qui concerne les risques sanitaires liés à la présence des cyanobactéries dans l'Erdre. Ce dispositif de surveillance sanitaire complète le suivi scientifique du phénomène de prolifération des cyanobactéries en place lui depuis 2005, dans le cadre de l'Observatoire des eaux de l'Erdre.

Pourquoi un suivi sanitaire ?

Parce qu'à un fort taux de concentration dans l'eau, ces cyanobactéries, connues aussi sous le nom d'algues bleues, peuvent être nocives pour l'homme. Afin de prévenir tout risque pour la santé des usagers, l'EDENN (pour le compte du Département de la Loire-Atlantique et des 7 communes riveraines de l'Erdre navigable) procède donc à des analyses régulières de la qualité de l'eau sur des prélèvements effectués sur quatre sites : Nantes, Carquefou, Sucé-sur-Erdre et Nort-sur-Erdre. Disponibles sur le site Internet du syndicat, les résultats de ces analyses - et les éventuelles précautions d'hygiène à mettre en place - sont aussi automatiquement diffusés dans les mairies et les clubs nautiques partenaires. Objectif : informer au mieux les usagers

de l'Erdre et tout particulièrement ceux pratiquant des activités de loisirs puisque très concentrées, ces algues bleues peuvent présenter des risques en cas de contact avec la peau ou les yeux, et en cas de d'ingestion d'eau contaminée.

Des taux en baisse

Même si le risque sanitaire lié aux cyanobactéries existe bel et bien, notamment à la belle saison, les conclusions de l'observatoire scientifique des algues bleues montrent lui que les choses ont plutôt tendance à s'améliorer, ce grâce aux différentes actions mises en place pour lutter contre les causes de cette prolifération.

Les résultats des analyses sur la présence des cyanobactéries sont consultables chaque semaine sur le site Internet de l'EDENN, www.edenn.fr



ACTIONS TOUT AZIMUT DANS LE MONDE AGRICOLE

Concilier protection du milieu et productions agricoles performantes, c'est possible ! C'est d'ailleurs ce que les acteurs de l'Erdre, l'EDENN en tête, démontrent au quotidien en accompagnant et en valorisant l'évolution des pratiques professionnelles des agriculteurs. Focus dans ce numéro de La Feuille de l'Erdre sur trois actions ou dispositifs spécifiques : l'expérimentation d'un Schéma Directeur d'Aménagement de l'Espace Rural sur le territoire de Montagné, l'ouverture des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques aux exploitants agricoles des marais de l'Erdre et la poursuite des démonstrations Bout de champs. Leur point commun : tous les trois reposent sur la mobilisation des agriculteurs.

Le bassin de Montagné, territoire d'expérimentation du SDAER

Depuis 2011, le sous bassin de Montagné est l'objet de toutes les attentions de la part de l'EDENN. Et pour cause: depuis le lancement des actions de sensibilisation à la protection de la qualité de l'eau par le syndicat et ses partenaires, les agriculteurs de ce territoire s'investissent massivement à leurs côtés, pour mettre en place des pratiques limitant les risques de transfert du phosphore et de produits phytosanitaires vers le cours d'eau.

Le Département de Loire-Atlantique a financé l'EDENN pour la mise en place, à titre expérimental, d'un Schéma Directeur d'Aménagement de l'Espace Rural (SDAER), sur le territoire du bassin versant de Montagné (communes de Joué-sur-Erdre, Trans-sur-Erdre, Teillé, Mouzeil, les Touches et Nort-sur-Erdre). Depuis 2 ans maintenant, l'EDENN travaille donc à l'élaboration de cet outil, aujourd'hui finalisé et à disposition des maîtres

d'ouvrages et des acteurs du territoire (agriculteurs, propriétaires, collectivités, associations et groupements) sous la forme d'une cartographie précise du territoire. Objectif affiché : renforcer ensemble la performance multifonctionnelle du territoire, en alliant pratiques agronomiques innovantes, préservation de la ressource en eau, biodiversité, stockage de carbone ou encore identité paysagère.

De l'étude au plan d'aménagements

Dans le cadre du SDAER, l'EDENN a réalisé une étude portant sur les éléments actuels du territoire. Celle-ci a notamment démontré la nécessité d'encourager et de développer certaines pratiques et initiatives déjà existantes en faveur de la protection de la qualité de l'eau et de la limitation des risques d'inondation. Le syndicat a ensuite traduit les résultats de ce diagnostic en un programme d'actions et d'aménagements programmés sur 5 ans. Parmi les aménagements préconisés par le SDAER Montagné : la plantation de haies bocagères, la création ou la restauration de talus anciens, la création de bassin d'épuration des eaux de drainage. La réalisation de ces travaux est à l'initiative des acteurs du territoire.

Un outil au service d'autres territoires

Grâce à cette expérimentation du SDAER sur le sous bassin de Montagné, et au-delà des mesures préconisées sur ce territoire, l'EDENN a développé un outil au service des territoires ruraux. Cet outil répond en effet aux objectifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Estuaire de la Loire (SAGE), mais aussi au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). L'EDENN et ses partenaires ont également démontré que c'est l'investissement de tous les acteurs qui permettra une véritable reconquête de la qualité de l'eau et de la biodiversité.



Agriculteur en action dans les marais de l'Erdre
Crédit : Philippe Marchand



NATURA 2000

AGRICULTEURS DES MARAIS, LES MAEC S'OUVRENT À VOUS



Classés site Natura 2000 pour leur richesse environnementale (17 habitats et 46 espèces d'intérêt communautaire), les Marais de l'Erdre bénéficient depuis deux ans d'importants travaux de restauration portés par les collectivités locales. De leurs côtés, les agriculteurs exerçant sur ce territoire de 2700 hectares peuvent depuis 2015 s'investir dans la démarche Natura 2000 via les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). **Avis aux intéressés !**

Sachez tout d'abord que les MAEC des Marais de l'Erdre ont pour finalités spécifiques :

- le maintien de la diversité des milieux et des paysages ;
- l'amélioration de la qualité de l'eau des milieux aquatiques et la préservation des capacités auto-épuratrices des marais ;
- la conservation des fonctionnalités des marais ;
- la lutte contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes végétales et animales ;

- la conservation des habitats et des espèces d'intérêt patrimonial et communautaire.

En choisissant de vous engager en faveur de la préservation de votre territoire, vous mettez alors en place des actions spécifiques sur votre parcelle : fauchage lent du centre vers la périphérie, conservation et entretien des prairies permanentes, maintien des éléments paysagers tels les haies, les points d'eau, les bosquets et des voies de passage des animaux, etc. En échange du développement de ces pratiques « vertueuses » pour l'environnement, vous serez soutenus financièrement (co-financement de l'Etat, de l'Europe et de l'Agence de l'Eau) et techniquement tout au long des cinq années que dure la démarche. Alors, si vous souhaitez vous investir pleinement dans la démarche Natura 2000 et que vous êtes agriculteur, contactez l'EDENN, structure animatrice des sites classés Natura 2000 du bassin versant de l'Erdre. Le syndicat vous accompagnera tout au long de la contractualisation MAEC.

Contact : natura@edenn.fr

Les démo « Bout de champs » : du concret pour changer les pratiques, ensemble !

Pour convaincre toujours plus de professionnels de la terre de s'engager dans des pratiques agricoles durables, l'EDENN et ses partenaires (CIVAM, Chambres d'agriculture, GAB et Union des CUMA)* organisent régulièrement des temps d'échange et d'information pour promouvoir des techniques vertueuses pour l'environnement et viables économiquement. Ces rendez-vous « Bout de champs », basés sur des démonstrations concrètes de matériels et techniques innovantes, traitent par exemple du désherbage mécanique du maïs, des plantes indicatrices de la qualité du sol, de la préservation des haies bocagères, de la production de bois plaquette, ou encore des systèmes herbagers pâturants comme ce fût le cas en mars dernier, à Nort-sur-Erdre chez Isabelle et Jean-

Yves Pasgrimaud. Organisé par l'EDENN et animée par la Chambre d'agriculture 44 et le Civam Défis 44, ce « Bout de champs » a permis de démontrer *in situ* à la quinzaine d'agriculteurs présents l'importance des prairies à l'échelle du bassin versant et de mettre en avant leurs atouts économiques. Un tel système favorise en effet l'autonomie alimentaire, la sécurisation du revenu, la réduction des charges et permet une amélioration des conditions de travail.

*CIVAM : Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural ; GAB : Groupement des Agriculteurs Biologiques ; Union des CUMA : réseau des Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole.

EDENN, DES NOUVEAUX ÉLU(E)S, UNE MISSION INCHANGÉE



A la faveur des élections départementales de mars 2015, le Comité syndical (20 membres) et le Bureau de l'Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle (EDENN) ont connu un important renouvellement (cf. photo et composition du Bureau).

Pour autant, sa raison d'être est la même depuis maintenant 25 ans : reconquérir le bon état écologique de l'eau et des milieux. Plus que jamais, le syndicat a donc pour missions, en concertation avec l'ensemble des acteurs et des usagers du bassin versant, de :

- reconquérir la qualité de l'eau, par le biais d'actions concrètes et ciblées visant en tout premier lieu la réduction de transferts polluants (phosphore et produits phytosanitaires) ;
- préserver la biodiversité, en inventoriant

et valorisant la faune et la flore du bassin versant ;

- favoriser la diversité et la sécurité des usages, notamment sur l'Erdre navigable. Pour ce faire, l'EDENN est la structure référente du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Estuaire de la Loire, chargée de la mise en œuvre des actions. De plus, par convention avec l'Etat, le syndicat est la structure animatrice des deux sites Natura 2000 du bassin versant (les Marais de l'Erdre et les étangs de Vioreau et de la Provostière).

Composition du bureau de l'EDENN en 2015

Présidente :

Catherine BASSANI-PILLOT (Conseillère municipale à Nantes, élu de quartier Nantes Erdre, déléguée à la santé environnementale)

Vice-présidents :

- **Freddy HERVOCHON** (Vice-président du Conseil départemental de Loire Atlantique)
- **Jean-Pierre BELLEIL** (Vice-président de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis)
- **Françoise HAMEON** (Vice-présidente du Conseil départemental de Loire-Atlantique)

Secrétaires :

- **Françoise PROVOST** (Elue de la Communauté de communes Erdre et Gesvres)
- **Jean-Yves HENRY** (Vice-président de la Communauté de communes Erdre et Gesvres)

Membres :

- **Julie LAERNOES** (Vice-présidente de Nantes métropole)
- **Erwan BOUVAIS** (Conseiller départemental de Loire Atlantique)

Concours photo : à vos appareils !

En partenariat avec la Ville de Carquefou, l'EDENN propose un concours photo sur le thème « l'eau, patrimoine naturel ». Vous avez jusqu'au 31 mars pour participer en faisant parvenir votre plus beau cliché pris sur la commune de Carquefou (par voie électronique uniquement). Le règlement et la fiche d'inscription au concours sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Carquefou : www.carquefou.fr et sur le site de l'EDENN : www.edenn.fr.



AGENDA

Journée mondiale des zones humides 6 et 7 février 2016

Comme chaque année, rendez-vous les 6 et 7 février 2016, sur les marais endigués de Mazerolles, au lieu-dit du Breuil à Petit-Mars pour un week-end consacré aux zones humides, leurs richesses écologiques, leurs activités humaines... Cet événement organisé par la SARL du Domaine de Mazerolles et l'association des Enfants du Marais, et auquel l'EDENN participe activement depuis 2010, s'inscrit dans le cadre de la Journée Mondiale des Zones Humides placée cette année sous le thème « Les zones humides pour notre avenir : modes de vie durable ».

Programmation complète disponible courant janvier sur le site www.domaine-de-mazerolles.fr

Journée d'échanges zéro phyto 3 mars 2016

Au programme de la journée d'échanges sur la réduction des pesticides sur le bassin versant de l'Erdre : rappels réglementaires, état des lieux, retours d'expériences et ateliers techniques.

Plus d'informations sur le programme de cette journée sur le site Internet de l'EDENN et dans la prochaine newsletter du syndicat.

Directrice de la publication :
Catherine BASSANI-PILLOT

Rédactrice en chef :
Michelle DARABI

Crédits photos :
EDENN, Fotolia, J-L. Maisonneuve,
C. Barguil, P. Marchand
Rédaction des textes, infographie,
mise en page : KOALAPRESS

edenn

Ensemble pour la reconquête de l'Erdre

EDENN

Syndicat mixte
32 Quai de Versailles
44000 NANTES
www.edenn.fr

Téléphone : 02 40 48 24 42
Courriel : contact@edenn.fr

La Feuille de l'Erdre est imprimée
sur papier certifié

